

LA FEUILLE

BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

LE MOT DE MADAME LA MAIRE

Eh oui, voilà le n° 37 de la « Feuille »... ! Une rumeur courait que puisqu'il y avait désormais un site internet, notre journal d'information communale allait disparaître... !

Comme la plupart du temps les rumeurs restent des rumeurs... parfois malveillantes...

Sachez-le, tout ce qui peut contribuer à votre information et à la transparence des actions menées pour le bien de notre village et de ses habitants, se révèle être une de nos priorités. La « Feuille » contribue à vous faire part de notre vie commune municipale !

Cependant, je tiens à vous dire que cette préoccupation exprimée et votre attachement à notre bulletin nous sont allés droit au cœur, car réaliser la « Feuille » demande beaucoup d'investissement et de travail. J'en profite pour remercier Stéphanie ELDIN qui préside et anime la commission information et bien évidemment, tous les membres élus et non élus qui la composent.

Le site internet de la Commune est un nouvel outil de communication et d'informations pour le grand public, mais aussi pour vous.

Le contenu et les images, qui y figurent, donnent à voir ce qui se vit ici ! Les retours reçus sont d'ores et déjà positifs, mais n'hésitez pas à nous faire part de vos suggestions pour l'améliorer.

Pensez à vous inscrire sur la liste « actualités » qui prend progressivement la suite de la liste informelle « habitants ».

Cette année, comme nous l'avions annoncé dans le numéro précédent, alors que les travaux de l'église vont se terminer, l'équipe municipale va débiter un nouveau chantier, imposé par la Loi : la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Bien évidemment, cela va peser sur les finances communales et générer un travail important. Soyez assurés de la transparence totale de cette révision, des moyens seront mis en place pour recueillir vos points de vue. Cependant, il ne s'agit pas de remettre en cause les grandes orientations du PLU actuel, qui n'a que 5 ans d'âge ! mais de l'ajuster pour le mettre en conformité avec les Lois dites « Grenelle II et ALUR » et le Programme Local de l'Habitat (PLH) porté par la Communauté de Communes « Berg et Coiron ».

Je sais bien que lorsque l'on « touche » à l'occupation du sol, à la destination des terres, cela crée de l'émoi... J'en appelle donc à la sérénité, au sérieux pour ce travail qui, somme toute, est très encadré par lesdites Lois !

Enfin, pour conclure je tiens à remercier toutes celles et ceux présents lors des vœux de la Commune. Ce moment convivial entre habitants nous permet, aussi, de présenter un court bilan de la vie municipale au cours de l'année écoulée et de tracer les perspectives de l'année qui débute.

Bonne lecture ! Bien cordialement. Véronique LOUIS, votre Maire

CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2014

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent du 17/10/2014

II - Points soumis au vote (délibérations à prendre) :

- 1) Demande de subventions exceptionnelles auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Ardèche concernant les réparations des dégradations liées aux intempéries de novembre 2014
- 2) Convention pluriannuelle concernant la procédure de protection et de valorisation de la vallée de l'Ibie (2015-2019)
- 3) Autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2015

III - Questions diverses et points d'information.

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FÉVRIER 2015

Ordre du jour

I - Approbation du procès-verbal du Conseil précédent du 12 décembre 2014

II - Points soumis au vote (délibérations)

- 1) Affaires budgétaires
 - Compte administratif 2014
 - Compte de gestion 2014
- 2) Révision du P.L.U.
- 3) Convention avec le Conseil départemental de l'Ardèche pour l'assistance technique aux collectivités
- 4) Convention avec l'association sportive « Ovalie Berg Coiron Helvie »

III - Questions diverses et points d'information.

LES ENFANTS ET LES JEUNES...

Commission extra – municipale des enfants et des jeunes

Animée par Agnès SEVENIER et Françoise OROZCO, la commission des enfants et des jeunes s'est réunie le lundi 16 février 2015, en Mairie. A l'ordre du jour le bilan de plusieurs actions où les membres de cette commission étaient présents :

- Leur participation à l'opération « brioches » de l'ADAPEI en septembre
- Leurs interventions lors de la cérémonie du souvenir le 11 novembre, interventions qui furent des plus émouvantes
- Leurs « coups de mains » lors de manifestations du comité des fêtes

Tous ces moments contribuent au maintien, à la qualité des rencontres intergénérationnelles, si précieuses aujourd'hui, et bien vivantes dans notre village.

Pour l'avenir, ils réfléchissent, également, à une action citoyenne bénévole pour leur village, puis ont échangé à partir de l'historique des conseils municipaux.

Ces rencontres leur permettent aussi de s'intéresser et de découvrir la vie municipale, qu'ils géreront demain !

Conseil municipal des jeunes de Villeneuve de Berg

La municipalité de Villeneuve de Berg a mis en place depuis plusieurs années, un Conseil Municipal des jeunes. Les élus sont désignés dans les écoles par leurs camarades de classe. Nous avons appris que Gabriel FARGIER avait été élu par ses pairs. Félicitations à lui !

Nous lui souhaitons de profiter de cette expérience pour découvrir le fonctionnement municipal et le bonheur de participer à des projets collectifs.

Par le passé, d'autres enfants du village ont participé à ce Conseil : Alicia AGU, Arthur et Tom ELDIN.

Association « Ovalie Berg Coiron Helvie » (OBCH)



Plusieurs enfants du village s'initient aux joies du rugby grâce à l'association OBCH. Le Conseil municipal du 13-2-2015 a voté une convention pluriannuelle avec cette association pour participer financièrement, chaque année, au financement du club, à raison de 28 €/ enfant pour 2015.

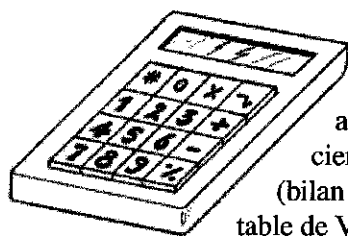
Un loto a été récemment organisé, à Villeneuve de Berg, plusieurs habitants y ont participé !

Le rugby est une discipline sportive où les règles collectives sont importantes et contribuent à apprendre le respect d'autrui et des règles tout en prenant du plaisir à jouer.

Alain AGU, agent communal, fait partie de l'équipe d'encadrement et d'entraînement.

AFFAIRES BUDGETAIRES

COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION



Le 13 février 2015, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le compte administratif (« bilan » financier) et le compte de gestion (bilan financier du trésorier comptable de Villeneuve de Berg) pour l'année 2014.

Si le budget primitif (BP) voté en avril 2014 est un prévisionnel, les comptes administratif et de gestion, rigoureusement identiques, décrivent la réalité des dépenses et des recettes exécutées pendant l'exercice budgétaire de l'année civile.

Nous avons voté un budget de 240 409 € en section de fonctionnement et un budget de 450 054 € en investissement.

En fonctionnement, nous avons dépensé 178 170,45 € et reçu 259 599,31 €, cela laisse apparaître un excédent de 81 428,86 €

En investissement, nous avons dépensé 184 860,07 € et reçu 240 725,00€, cela laisse apparaître un excédent

de 55 864,93 €. Cependant il reste à réaliser ou à payer 248 333,00 € d'opérations (comme l'éclairage public, l'enfouissement des réseaux secs aux Salelles et les travaux restants de l'église..).

Pour cela nous attendons 176 475 € de rentrées financières (subventions). Il reste donc 71 858 € à trouver pour financer les opérations prévues, nous utiliserons les 55 864,93 € d'excédent auxquels nous rajouterons 15 993,07 € pris sur l'excédent de fonctionnement.

Il reste alors un excédent de fonctionnement de 65 435,79€ à reporter sur le budget 2015 ; ce sera « notre poire pour la soif » ! pour équilibrer le budget de fonctionnement et inscrire de nouvelles opérations en investissement pour 2015 et pour l'avenir.

Ce bilan démontre la « bonne santé » des finances communales et la sincérité de nos comptes. Cependant l'avenir ne s'annonce pas très favorable suite aux baisses de dotations de l'Etat (31,5% de notre budget) et les subventions qui se font de plus en plus rares... Cela nous contraindra, plus que jamais, à poursuivre notre gestion drastique du budget communal !

URBANISME.....

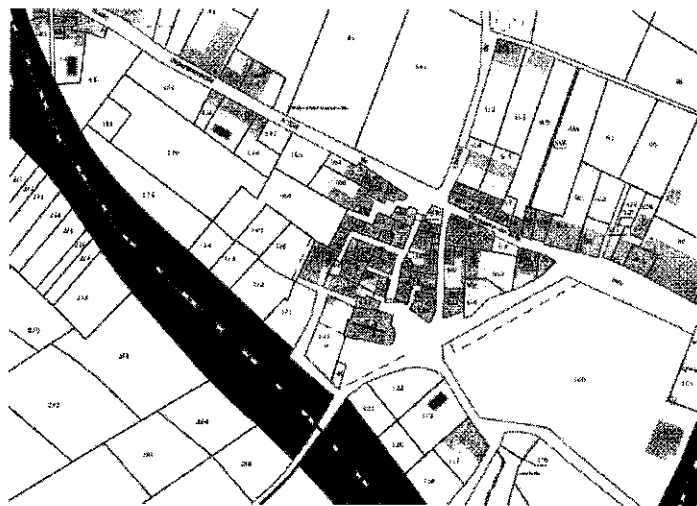
LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.) DE LA COMMUNE

1) Les raisons

Après avoir mis en place son PLU, Plan Local d'Urbanisme, fin 2009, projet de grande ampleur qui a demandé des années de préparation, la commune pensait bénéficier d'un outil performant pour les dix, voire les vingt prochaines années. Hélas, aujourd'hui, une mise à jour s'avère nécessaire pour le rendre compatible avec deux lois, lois dites « Grenelle II » et « ALUR ». Par ailleurs, ce document d'urbanisme, essentiel pour l'aménagement concerté du territoire du village, doit également être compatible avec le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) de la Communauté de Communes « Berg et Coiron », ce qui oblige la commune à l'actualiser.

Bien qu'il soit récent et prenne déjà en compte bien des obligations édictées par les Lois suscitées, l'Etat a fixé comme date limite le 1er janvier 2017 pour l'actualisation de ce document d'urbanisme. Au-delà de ce délai, sans révision du PLU, l'ensemble des demandes d'urbanisme se trouveraient fragilisées dans leur aspect juridique.

Il s'agira donc d'une révision à minima, toutes les études ayant été réalisées et les objectifs dégagés pendant les cinq années nécessaires à son élaboration. Le but étant simple-



ment de le remettre à niveau avec les « nouvelles normes » prévues par la loi. Néanmoins, cette révision va représenter un coût non négligeable pour la Commune au moment où les dotations de l'Etat s'amenuisent. Nous solliciterons l'Etat et le Conseil général pour une subvention afin d'aider la Commune à faire face à cette dépense conséquente et quelque peu imprévue.

2) Les grandes lignes

Les grandes lignes du nouveau PLU resteront identiques avec :

- la poursuite du développement communal de ma-

URBANISME.....

nière modérée, dans le respect des objectifs du Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) et avec une anticipation des orientations du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) de l'Ardèche Méridionale

- **la protection** des terres agricoles et du potentiel de développement des activités agricoles, notamment pour les activités de viticulture, arboriculture, maraîchage et élevage (bovins, caprins, ovins...)

- **la protection** de la biodiversité :

- transposition des préconisations en termes de trames vertes et bleues posées par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de la Région Rhône Alpes (le territoire communal accueille un réservoir de biodiversité d'importance régionale et l'Ibie est un cours d'eau reconnu d'intérêt écologique pour la trame bleue)

- préservation de la zone Natura 2000 de la Basse Ardèche Urgonienne, des ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique floristique et faunistique) de type 1 et 2 (Vallée de l'Ibie, Massif de la dent de Rez, ensemble septentrional des plateaux calcaires du bas Vivarais), de la ZICO (zone d'intérêt pour la conservation ornithologique) Basse Ardèche.

- **la protection** du patrimoine paysager (paysage agricole historique de faïsses et de clapas) et architectural (habitat typique du Vivarais méridional en pierres calcaires de rivière, avec ses passages couverts, ses ruelles étroites et couradous, l'église romane silhouette historique du centre bourg) dont l'identification sera complétée par le diagnostic territorial

- **les orientations précises** des caractéristiques (architecture et matériaux) des constructions autorisées, afin de préserver les perceptions paysagères et patrimoniales de la Commune

- **le renouvellement** et la densification de l'habitat dans les secteurs bâtis les mieux équipés, les plus accessibles, et en lien avec les enjeux architecturaux locaux et le développement durable du territoire, selon les conclusions du diagnostic territorial

- **Enfin, une rectification** d'erreurs mineures du PLU initial sera effectuée.

3) L'information

Une concertation sera conduite et revêtira la forme suivante :

Des moyens d'information à utiliser :

- affichage de la présente délibération pendant toute la durée des études nécessaires sur les trois panneaux municipaux
- article spécial dans la presse locale
- articles dans le bulletin municipal
- trois réunions publiques avec la population (lancement, rendu des études, fin du processus)
- dossier disponible en mairie

Des moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat :

- un registre destiné aux observations de toute personne intéressée sera mis tout au long de la procédure à la disposition du public, en mairie

aux heures et jours habituels d'ouverture

- possibilité d'écrire au maire
- des permanences seront tenues en mairie par Madame la Maire, l'adjoint délégué à l'urbanisme ou des techniciens dans la période de un mois précédant « l'arrêt du projet de PLU » par le conseil municipal

La municipalité se réserve la possibilité de mettre en place toute autre forme de concertation si cela s'avérait nécessaire. Cette concertation se déroulera pendant toute la durée des études nécessaires à la mise au point du projet de révision du PLU.

Pendant toute la durée de la révision, l'équipe municipale sera accompagnée par le CAUE (conseil en aménagement, urbanisme et pour l'environnement) et bénéficiera du concours d'un bureau d'études choisi à l'issue d'une procédure d'appel d'offres.

A l'issue de cette concertation, Madame la Maire en présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibérera et arrêtera le projet de PLU, qui sera ensuite arrêté et signé par le Préfet de l'Ardèche.

Pierre-Henri CHANAL

AUTORISATIONS D'URBANISME...REPETITA !

Toutes modifications de l'aspect extérieur de votre habitation (toiture, façades, huisseries, etc...) ou autres aménagements (balcon, terrasse, auvent, escalier et garde-corps, etc...) ainsi que son environnement (clôtures, annexe, piscine, abris de jardin, etc..) **doivent faire l'objet d'une demande d'urbanisme** (déclaration préalable de travaux ou permis de construire selon la nature de ces travaux).
Merci d'y penser avant tous travaux.

CONTENTIEUX

Suite à un désaccord relatif à un avis défavorable pour une demande préalable de travaux (D.P.de régularisation, des travaux extérieurs ayant été réalisés **sans autorisation préalable**), un administré attaque l'arrêté du Maire au « tribunal administratif » de Lyon. La commune va devoir assurer sa défense. Nous avons fait appel à l'assurance de la Commune (MAIF) au titre de l'assistance juridique conventionnelle prévue dans les clauses assurancielles. Un avocat, d'un cabinet spécialisé en droit public de l'urbanisme, est mis à la disposition de la Commune. Celui-ci a établi un mémoire en réplique pour défendre les intérêts de notre collectivité. A suivre...



TRAVAUX.....

L'église

Après dix jours d'arrêt des travaux (du 30/01 au 9/02) en raison du froid qui provoquait le gel des enduits, les travaux ont repris de plus belle ! Ils devraient s'achever mi mars après cinq mois et demis de travail.

Le chantier s'est déroulé de manière satisfaisante, malgré les intempéries, avec une excellente collaboration entre l'architecte, Eric WAGON, les représentants de l'entreprise COMTE (Champdieu-42), l'électricien Martial MAZAU, le menuisier Sébastien MARIAU, le service de l'Architecte des bâtiments de France et la Municipalité.

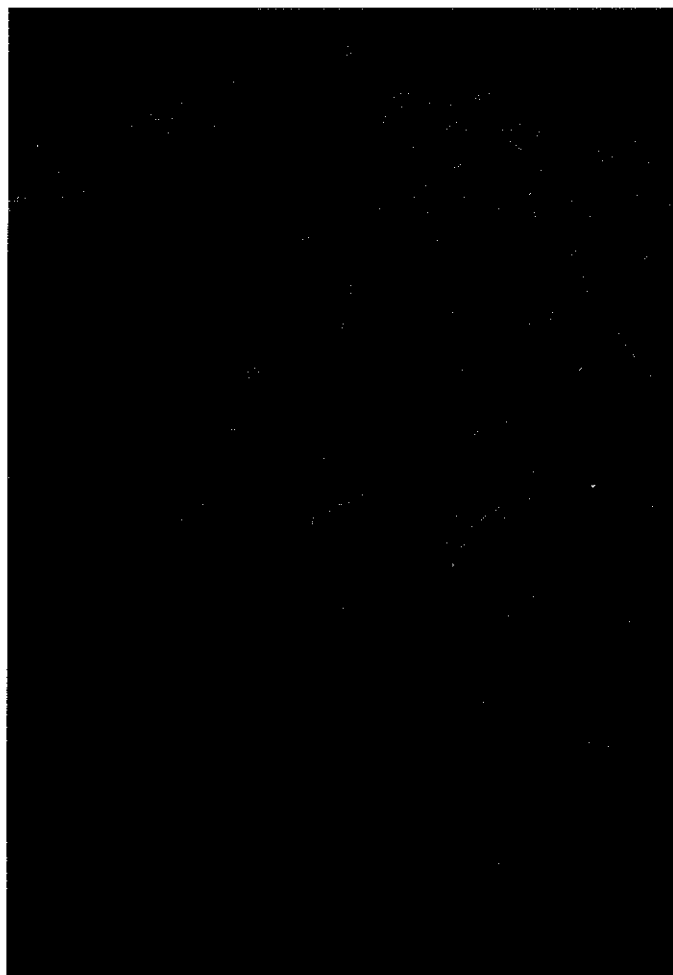
Les coûts ont été contenus malgré quelques imprévus. Nous avons commencé à percevoir les subventions attendues et avons déjà réglé près de 150 000 € de factures. Le « compteur » de la Fondation du Patrimoine affiche, à ce jour, presque 18 000 €, la collecte prendra fin avec celle des travaux... vous pouvez, encore, pour quelques jours apporter votre « pierre » à l'édifice ! La Fondation du Patrimoine Rhône Alpes abondera de 5000 € les dons récoltés et la Fondation « Pays de France » du Crédit Agricole apportera, aussi, 5000 €.

Certains d'entre vous nous ont fait part de leurs interrogations concernant la couleur des tuiles. Nous même avons été surpris, cependant il s'agit de tuiles artisanales, fabriquées pour l'occasion, certaines sur mesures. La couleur et l'aspect des tuiles ont été décidés sur la base des tuiles gironnées (tuiles de l'abside) fabriquées à la demande pour ce chantier. Pour garder l'homogénéité de l'ensemble, toutes les tuiles de couverture sont donc de même facture en terre cuite brute. Seules deux usines en France fabriquent ce type de tuiles. L'architecte, le responsable des travaux et l'adjointe de l'ABF nous ont certifié que dans quelques années (4 à 5 ans), elles prendraient les teintes des autres toits du village sous l'effet du soleil et des intempéries. La croix en fer forgé, située sur le toit de la Mairie, a été déposée, rénovée (elle se révèle de toute beauté !) et se trouve désormais installée sur le clocher de l'église.

Vous êtes conviés à une ultime visite de chantier avant le démontage de l'échafaudage le **mardi 3 mars 2015 à 11h**, rendez-vous place de l'église. Vous pourrez ainsi découvrir le savoir-faire des ouvriers qui ont travaillé à la sauvegarde et à la restauration de l'édifice, tout en profitant d'une vue imprenable et rare sur le bourg centre !

C'est avec soulagement que nous verrons ce chantier « derrière » nous, car il aura nécessité beaucoup de travail et de préoccupations pour la Municipalité...

Restera la restauration des fresques de l'abside dont les dommages se révèlent plus graves que prévus... Enfin, nous signerons un contrat d'entretien de la toiture avec l'entreprise COMTE, subventionné par la DRAC afin que de telles mésaventures ne se reproduisent plus !



Comme nous le disait l'architecte... « maintenant vous êtes tranquilles pour 200 ans » !!!!

Les détecteurs de fumée

La Commune a fait installer, par un professionnel agréé, des détecteurs de fumée dans les cinq logements communaux. L'installation et le matériel sont à la charge du bailleur, l'entretien et le suivi du bon fonctionnement relèvent des locataires.

Cela doit être réalisé avant le 8 mars 2015... Pour la Commune, c'est fait !

Pensez-y pour vous-mêmes et pour vos locataires permanents ou vacanciers.

Travaux liés aux intempéries

La Commune a été reconnue en « état de catastrophes naturelles » par l'arrêté du 6 janvier 2015.

Les intempéries du mois de novembre 2014 ont bien impacté la Commune. Aux termes de la loi, sont considérés comme effets des catastrophes naturelles « les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises » (Article L. 125-1 alinéa 3 du Code des assurances).



Ainsi, en assurant ses biens contre l'incendie, les dégâts des eaux..., l'assuré est automatiquement couvert contre les dégâts dus aux catastrophes naturelles dans la mesure où sa déclaration a été enregistrée dans les délais prévus. L'ensemble des dégâts causés sur la voirie communale s'élève à 25 000 € HT ce qui n'est pas négligeable. Nous attendons une aide de l'Etat et du Conseil Général à hauteur de 15 à 40%. Cette dépense, après avoir été votée au budget 2015, sera réalisée en priorité. Il s'agit, aux Salelles : de la réfection partielle du tablier du pont de l'Ibie, de la remise en place des blocs d'enrochement, de repousser en rive droite et gauche les graviers pour recentrer le lit mineur de la rivière au droit de ce pont, de la réfection d'un bicouche sur une partie de la rue du Four et en continuité de la mise en place de stérile sur la portion amont en direction du réservoir.

Au bourg centre, il s'agit de la réfection partielle sur la partie haute du chemin de Reboulet aux Chambonnots, du débouché du chemin sur Vaudanoux au Pertus qui est déjà réalisé, de la mise en place de gravier sous la place de

l'église entre la rue du transformateur et le chemin de Vallos et du drainage de la RD 558 au droit de la rue du Portail et du Barry. Ce point délicat nécessitera la fermeture de la route pendant la durée des travaux prévus entre le 13 et le 26 avril 2015. Une réunion de concertation a récemment eu lieu entre la DDT, le Conseil Général, l'entreprise Audouard et la Commune pour apprécier et mettre en place les décisions, nous vous informerons d'ici peu à ce sujet.

Il est prévu, dans un plan pluriannuel et en fonction des réserves budgétaires, une réfection partielle du chemin de Chardenas, principalement au droit de Remerquer, celui des Valades vers Coulange et le chemin de Vallos sur la partie pentue avant le Plot.

Jean LARUE

Elagage des platanes au bourg centre

L'élagage des platanes aura lieu à partir du mardi 3 mars 2015, merci de respecter l'interdiction de stationner le long du pré communal afin de ne pas gêner l'entreprise effectuant ces travaux.



LES DYNAMIQUES COLLECTIVES



La Communauté de Communes « Berg et Coiron » (C.D.C.)

LE PLAN « FIBRE À LA MAISON » pour l'accès au très haut débit

Le prochain chantier est d'envergure : déployer, sur 10 ans, l'internet à très haut débit avec la fibre chez chaque abonné (FTTH). Un chantier d'envergure à la fois par son ambition technique (déployer 300 000 prises FTTH sur 642 communes de l'Ardèche et de la Drôme, dont **5 300 sur le territoire de la CDC « Berg et Coiron »** et donc notre village) et financière **pour le budget engagé** (466 millions d'Euros de travaux dont 7,95 millions sur Berg et Coiron). Le jeu en vaut la chandelle : pour les habitants, bien sûr,

mais aussi pour les entreprises ou encore les services à la population avec pour exemple la télémédecine.

Le conseil communautaire, auquel participent Véronique LOUIS et Jean LARUE, a validé l'engagement de la CDC sur 10 ans pour le développement d'internet à très haut débit sur son territoire.

Subventionné par l'Etat, la Région et le Département, cet engagement représentera un investissement de 1,6 millions d'Euros pour la CDC, étalé sur 10 ans (2015 – 2025).

Nous continuerons encore quelques temps à bénéficier de l'ADSL classique, grâce au dégroupage des lignes effectué en 2012, il nous faudra encore un peu de patience avant de voir arriver la fibre à la maison ! Le travail de programmation des travaux va bientôt débiter, nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

Enfin, nous vous rappelons que les quelques habitants, se trouvant en zone « blanche ou grise », qui ne bénéficient pas de l'ADSL, peuvent, en attendant la fibre optique, bénéficier de subventions de la CDC pour se connecter via le satellite.

AMÉLIORATION DE L'HABITAT

• Le programme « *Habiter mieux* » est une aide financière qui peut vous permettre de réaliser des travaux d'économie d'énergie que vous soyez propriétaire occupant ou bailleur.

Le « Pact Ardèche » vous renseigne et vous accompagne dans vos démarches sur les aides mobilisables :

Contact : Margaux BACHELET : 04 75 66 13 80.

• Le programme « *Cohabitions en Ardèche Méridionale* »

L'action «Cohabitions en Drôme-Ardèche» vise à recenser, mettre en relation et accompagner des cohabitations inter-générationnelles.

Il apparaît en effet qu'en Ardèche comme en Drôme, les jeunes souhaitant se former, étudier ou encore travailler peinent à trouver un logement adapté à leurs réalités. Parallèlement, des personnes âgées vivant seules dans leur maison et souhaitant y rester le plus longtemps possible, sont à la recherche de présence, d'une aide occasionnelle, d'un savoir-faire...

Avec le soutien de collectivités locales comme notre CDC « Berg et Coiron », l'association AIDER met donc en relation ces cohabitations.

Et ça marche ! Plusieurs «hébergeurs» accueillent des jeunes qui recherchent un logement pour leur stage ou un premier emploi. C'est par exemple le cas à Villeneuve de Berg, où un couple avec trois enfants a accueilli pendant 5 mois Anne-Cécile W..., jeune chef de projet en éco-environnement, pour un stage de fin de formation. Anne-Cécile a participé, en échange de son hébergement, à la garde des enfants, à la préparation des repas, au jardinage... Un exemple réussi !

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter Bertrand Gusella, animateur habitat de « Berg et Coiron » au 06.29.37.21.48



Protection et valorisation de la vallée de l'Ibie

A ce jour, pratiquement toutes les structures signataires de la convention pluriannuelle de la Vallée de l'Ibie ont voté une délibération validant la participation financière de la structure

au socle d'actions (Animation du projet et communication, Animation grand public et centre de loisirs, Suivi des activités sportives, Écogardes) et cela pour 5 ans. Notre Municipalité l'a, pour sa part, adoptée lors du Conseil municipal du 12/12/2014.

D'autre part, un programme d'actions 2015-2019 plus large a été établi par le comité stratégique, et devra être envoyé à la région Rhône-Alpes dans le cadre de la candidature au contrat vert et bleu. La Trame verte et bleue est un outil d'aménagement du territoire qui vise à reconstituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'Homme leurs services.

• Vers un nouveau programme « **opération d'amélioration de l'habitat** »(OPAH)... ?

Actuellement une enquête est conduite sur le territoire de la CDC pour étudier la possibilité de mettre en place un nouveau programme OPAH. Le précédent programme s'est achevé en 2011, ce dispositif permet d'obtenir des aides financières pour rénover l'habitat, en particulier pour les propriétaires bailleurs afin d'améliorer l'offre de logements conventionnés à loyer modéré.

Ce sont des membres du CCAS, sous la conduite de Claude TENDIL et Stéphanie ELDIN qui ont travaillé à caractériser les logements du village (résidence principale, secondaire, gîte, logement locatif, logement vide..). Nous aurons bientôt une photographie exhaustive de l'habitat de notre village. Nous ne manquerons pas de porter à votre connaissance les résultats de cette étude, qui contribueront à alimenter la réflexion pour cet éventuel nouveau programme OPAH.



ORDURES MÉNAGÈRES

Vous trouverez encartée, dans ce journal, une feuille d'informations émanant de notre Communauté de Communes et du SIDOMSA concernant le tri sélectif. Les chiffres sont éloquentes ! Nombre d'entre

vous jugent élevée la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) que vous payez à partir de la taxe foncière et répercutée par les bailleurs à leurs locataires, elle dépend, pour une bonne part, de notre capacité à « bien trier »...A vous de voir pour que la facture baisse !

Si la candidature est retenue par la région, plusieurs actions pourront être menées à bien, en plus du socle, parmi lesquelles :

- Mise en place de sentiers d'interprétation (en partenariat avec les associations locales de protection du patrimoine bâti)
- Organisation de la fréquentation aux abords des zones aquatiques les plus impactées par la fréquentation touristique (programme d'animations et d'acquisitions foncières)
- Restauration et préservation de la fonctionnalité de la trame bleue, avec notamment la réalisation d'une étude sur la gestion physique de l'Ibie (par le Syndicat Mixte Ardèche Claire), et l'étude sur la restauration des continuités des zones humides et le franchissement des obstacles par la faune associée
- Etude de faisabilité et mise en place d'un programme de pâturage extensif
- Information et sensibilisation de la population locale au maintien des continuités écologiques terrestres
- Information, animation et découverte du site auprès des différents publics (centre de loisirs, grand public,...)

Mélusine COELHO



Pays de l'Ardèche Méridionale

Le Pays de l'Ardèche méridionale regroupe 174 communes. La CDC « Berg et Coiron », et donc notre Commune, fait partie de ce groupement, espace de projets et de solidarité. C'est ainsi que le Pays nous a attribué une subvention de 45 444 € pour les travaux de sauvegarde et restauration du patrimoine que représente l'église romane du village. Le Pays gère un programme d'actions financé par le Conseil Régional Rhône-Alpes.

Le Pays doit aussi réfléchir et préparer l'avenir du territoire, compte tenu de la loi dite « Grenelle de l'environnement ». Le Pays s'engage donc, dans la Procédure SCoT.

A l'échelle de la France, l'objectif de couverture totale du territoire national d'ici 2017, par des schémas de cohérence territoriale (SCoT) doit permettre de cadrer les évolutions et les tendances (limiter les effets liés aux décisions du passé, et maîtriser les consommations foncières à venir). 148 communes du Pays (les communes de la vallée du Rhône, membres du Pays ayant choisi de faire partie du SCoT de Montélimar) s'engagent donc dans cette démarche de « super PLU » !

Mais... qu'est-ce qu'un SCoT ?

Le SCoT est un document d'urbanisme réalisé par les élus et les citoyens volontaires,

1. Sur un territoire de taille pertinente, pour être l'outil de référence en matière d'aménagement,
2. Pour définir collectivement, à l'échelle d'un bassin de vie élargi, un projet de territoire à 15-30 ans,
3. Qui doit mettre en cohérence les politiques de l'habitat, du transport, de l'économie, de l'environnement,
4. Et doit être repris par les documents d'urbanisme locaux tels que les PLU (Plan local d'urbanisme).

Rappel : Le SCoT s'intéresse à tous les espaces d'un territoire. Le périmètre du territoire fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Les composants du territoire, qu'ils soient naturels, agricoles ou bâtis, font l'objet d'une attention différenciée, particulière, en fonction des projets et spécificités locales, et des règles nationales, avec un objectif de cohérence générale (spatiale et thématique). En Ardèche méridionale, on trouve d'ouest en est des territoires montagnards de plateau, de pente, de vallée et de plaine, associés à une diversité de sociétés (rurale, agricole, urbaine, péri-urbaine, touristique...).

A l'issue de la révision, notre PLU devra être SCoT compatible

La petite recette du village

LA RECETTE D'ISABELLE HEMMACHE

CONCHIGLIONIS* ET SES PERLES NOIRES À LA SAUCE CORAIL (RECETTE VÉGÉTALIENNE)

Pour 6 personnes

500 gr de conchiglioni (poids cru)

250 gr de lentilles noires (poids cru)

100 gr de tomates séchées

600 gr de coulis de tomate

40 cl de crème de soja

40 cl de crème de riz

6 gousses d'ail, sel, herbes de provence (3 cuillères à café)

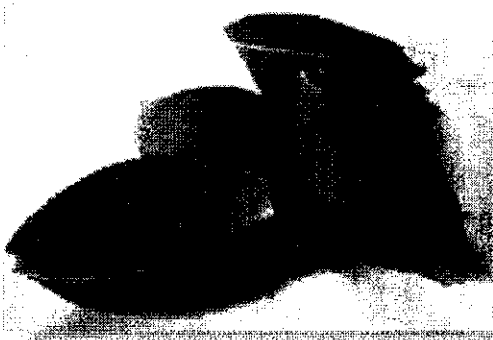
huile d'olive

chapelure

Cuire les lentilles et précuire les conchiglioni dans de l'eau bouillante salée séparément.

Préparer la farce en versant dans une casserole la crème de soja, les tomates séchées préalablement coupées en petits morceaux, l'ail émincé, le sel ainsi que les lentilles cuites et faire revenir à feu doux quelques minutes avant d'y incorporer le coulis de tomate et 1 cc d'herbes de provence.

Pendant ce temps, mélanger dans une petite jatte la crème de riz avec du sel, 2 cc d'herbes de



provence et 2 cs d'huile d'olive puis verser cette préparation dans un plat à gratin légèrement huilé. Farcir les conchiglioni avec la préparation lentilles/tomates puis les disposer un à un sur la crème de riz. Verser délicatement de la chapelure dans chaque conchiglioni et arroser d'un filet d'huile d'olive. Mettre à cuire dans un four chaud à 200° une quinzaine de minutes puis terminer si nécessaire sous le grill afin de dorer la chapelure.

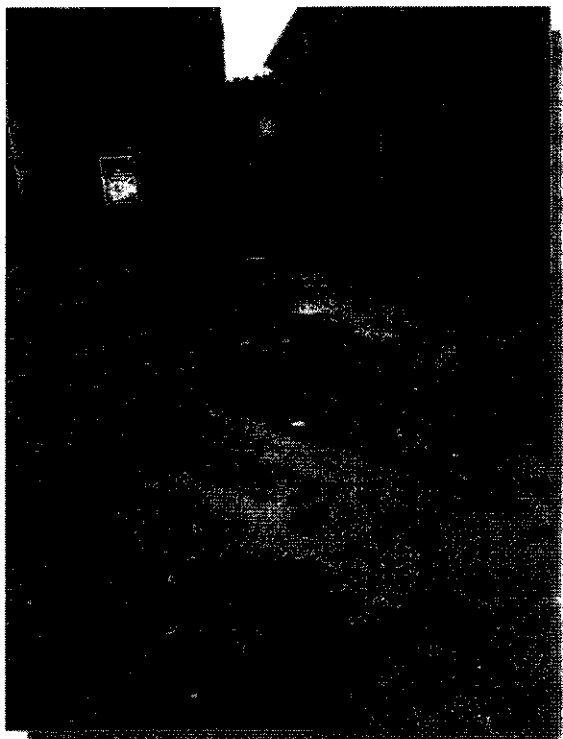
Accompagner ce plat d'une salade de graines germées ou toutes autres salades de votre choix.

Bon appétit

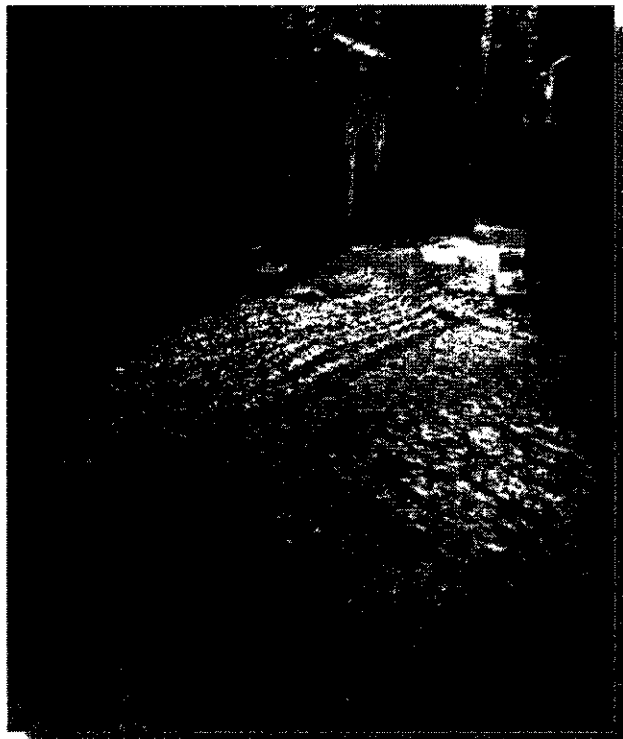
* Pâtes italiennes en forme de grandes coquilles

ALBUM PHOTOS !!

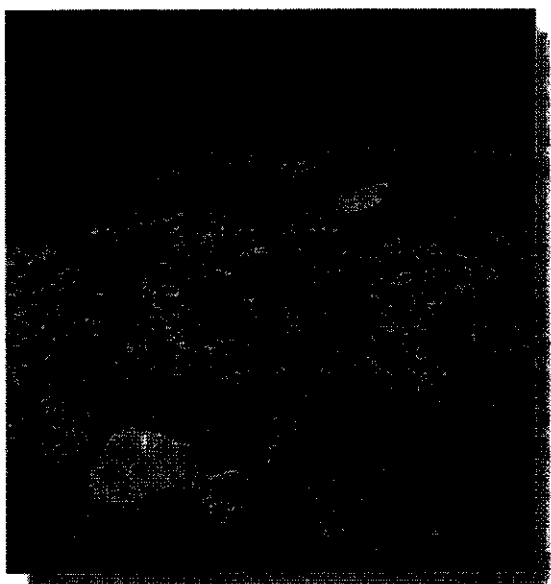
Saint Maurice d'Ibie a connu un épisode d'intempéries exceptionnel en novembre 2014 avec deux crues de l'Ibie, le 4 novembre, et avec une ampleur moindre, le 15 novembre.



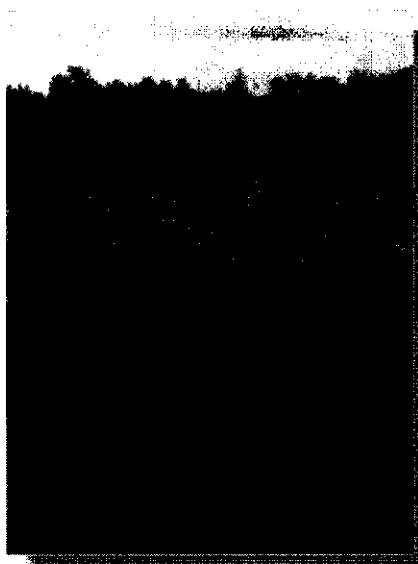
Les flots envahissent le carrefour au centre du village avec une force ahurissante et laissent des remblais importants.



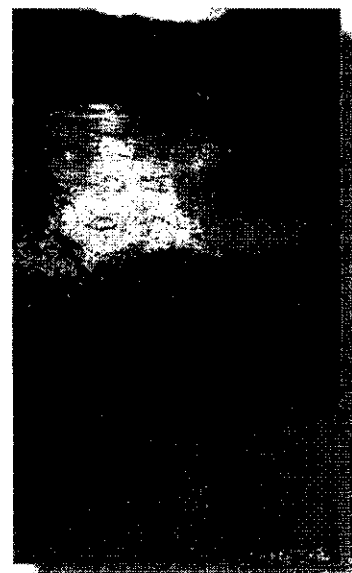
La rue du portail est devenue une rivière l'espace de quelques heures.



Le tablier du pont des Saelles a été emporté à deux reprises.



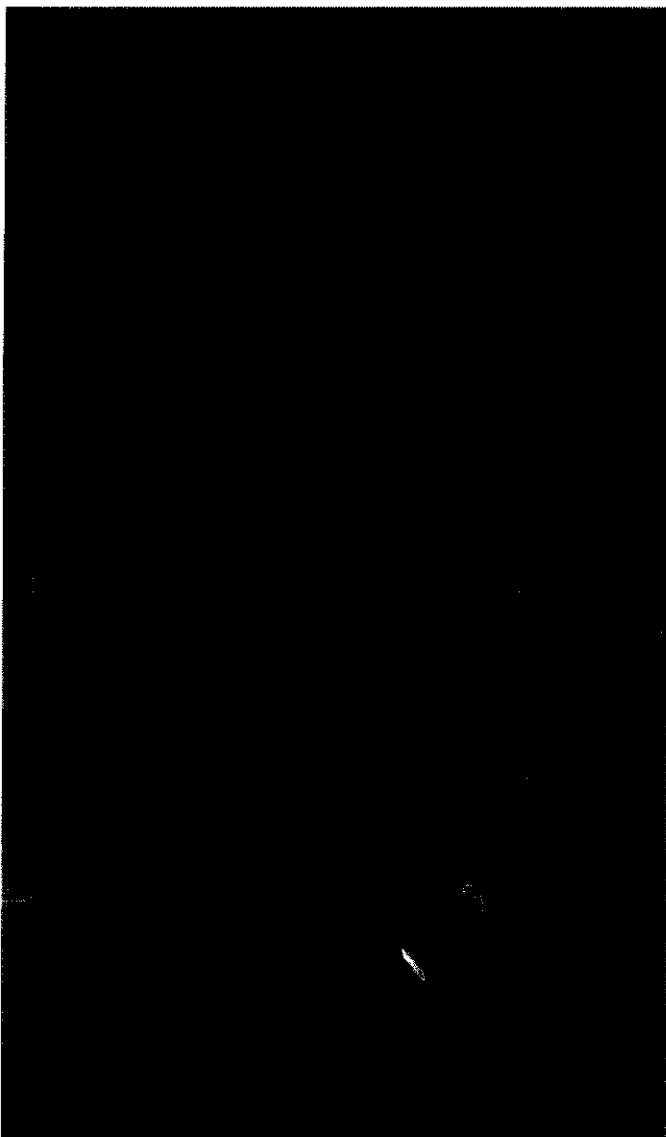
le pont de Saint Maurice pendant la crue de l'ibie !



L'eau monte et envahit les jardins.

DU CÔTÉ DE LA CULTURE... DU PATRIMOINE... DE L'HISTOIRE... ET DE LA SCIENCE...

Concerts du printemps...



Les travaux de l'église achevés, pour fêter la réussite de ce beau chantier, la municipalité vous propose deux concerts :

- **Le vendredi 8 mai 2015 à 20h** : Nous recevons la chorale « La voix de l'Escoutay », dirigée par Paulette PENELON. 40 choristes chanteront de la musique sacrée.

Libre participation au « chapeau »



- **Le dimanche 10 mai 2015 à 18h** : Nous recevons à nouveau l'orchestre « Lachrymaé » pour un concert de musique classique instrumentale.

Billetterie organisée par « les Saisons musicales d'Ardèche »

Les conseils municipaux de 1789 à aujourd'hui

Nous avons édité à 200 exemplaires un livret publiant le travail de recherche historique, réalisé par Claude TENDIL, concernant les élus municipaux de notre Commune depuis 1789, année de création des communes.

Ce livret a été remis aux habitants lors de la cérémonie des vœux, pour celles et ceux qui n'ont pu être présents, votre exemplaire vous attend à la Mairie (Nous avons prévu un exemplaire par maison).



Invitation à la lecture

Isabelle, notre libraire partenaire, «au Temps retrouvé » à Villeneuve de Berg, nous propose, les ouvrages suivants pour grands et petits !

Un membre permanent de la famille, de Russel Banks aux éditions Actes sud (Roman)

Les dernières nouvelles de Russel Banks nous dévoilent différentes facettes de la société américaine. Elles sont marquantes et parfois corrosives...
A découvrir

Jeanne, de Patrick Da Silva aux Editions du chemin de fer (Roman)

Ce texte est composé de trois monologues, de trois personnages féminins, au moyen-âge. Clémence, reine ardente et éphémère, Mathilde, maîtresse éconduite du roi, et la mystérieuse Jeanne. Grâce à son héroïsme, un chevalier va se voir confier par le roi, la femme qui lui était promise ...

Tu nous emmènes ? de Yuichi Kasano à l'école des loisirs (Album à partir de 4 ans)

Une construction d'avion, un premier voyage d'essai d'un père et de son fils, puis un chien qui dit : «emmenez-moi», puis un cochon et ses petits qui disent : «emmenez-nous», puis une vache qui dit : «emmenez-moi»... Vroummmmmm.....

DIVERS...MAIS NON MOINS IMPORTANT !!

Nouveau site internet de la Commune

C'est avec plaisir et fierté que nous vous avons présenté, début janvier, lors des vœux de la municipalité, notre site internet communal, consultable à cette adresse :

<http://www.saint-maurice-d-ibie.fr>

En termes de statistiques, nous avons d'ores et déjà de très bons retours de fréquentation du site et cela devrait encore augmenter dans les prochaines semaines car nombre d'internautes cherchent actuellement sur la toile leur lieu de vacances 2015 et se renseignent sur notre beau village ! Avis donc aux hébergeurs qui ne sont pas encore présents sur le site : ils peuvent à tout moment nous envoyer leur texte et jusqu'à 6 photos de leur logement.

• Pour info : depuis que le site de la mairie est en ligne, il est le premier site référenceur pour « GITEIBIE.com », site de l'association des hébergeurs de la vallée de l'Ibie, ce qui est très encourageant et surtout porteur pour ceux qui y figurent !

De même, hébergeurs, restaurateurs, artisans..., n'hésitez pas à compléter vos annonces en rajoutant jusqu'à 6 photos.

Merci d'envoyer vos textes et photos sur le mail de la mairie : ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr

Nous vous rappelons également que, d'ici quelques jours, les « alertes mails » du site remplaceront les « mails habitants » pour la diffusion des infos et actualités. Ces alertes mails seront systématiquement reprises en rubrique ACTU du site.

Inscrivez votre adresse mail en page d'accueil du site, afin de recevoir les envois de la municipalité.

Stéphanie HELDIN

Anniversaire de la création du Centre d'information des femmes et des familles de l'Ardèche (CIDFF07)

Vous ne le savez peut être pas, mais le CIDFF07 est né en 1984 à Saint Maurice d'Ibie, à l'initiative de

Madeleine MORY, conseillère municipale et adjointe de notre Commune, elle l'avait accueilli dans une annexe de sa propre maison, à la Gourmandie, aujourd'hui propriété de la famille Van Rengen.

Made MORY, disparue bien trop tôt, repose au cimetière du village.

Pour clôturer, l'année anniversaire de sa création, le CIDFF tiendra son assemblée générale le jeudi 4 juin 2015 à la salle des fêtes. A cette occasion, un hommage sera rendu à sa fondatrice.

Archivage

Après 3 mois de travail, la mission de classement des archives de la commune est achevée. Samuel AUTRAND, archiviste professionnel mis à disposition par le centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Aubenas, a réalisé un travail remarquable, nous avons, enfin, des



archives dignes de ce nom. Cela permettra aux élus d'aujourd'hui et de demain de pouvoir retrouver aisément, en cas de besoin, toutes les pièces nécessaires sous une nomenclature normée.

Pour ce service nous avons réglé 7 200 € au centre de gestion.

Cela nous a permis de redécouvrir des documents très anciens dont le « compoix » Napoléonien (*Document emblématique du Sud de la France, pays de « taille réelle », où l'imposition portait sur les biens. Le compoix d'une communauté contient, sous le nom de chaque propriétaire et par articles séparés, la description, l'arpentage et l'estimation de toutes les parcelles, de toutes les possessions, leur contenance, leurs confronts, leur nature, leur qualité et leur estimation. Certains compoix, dit cabalistes, énumèrent également les biens mobiliers : cheptel, meubles, industries etc.*) Un **compoix**, **compois** ou **compoix** est, entre le XIVE et le XVIIIe siècle, une sorte de cadastre rudimentaire, dans les régions françaises de langue occitane).

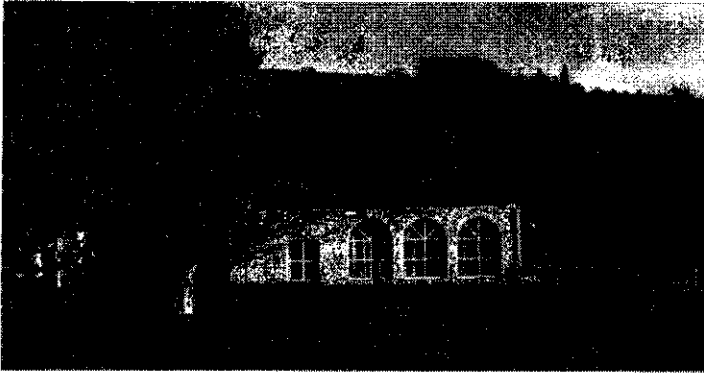
Logements communaux

Germaine KNOCKAERT quitte le logement communal de la cure qu'elle louait depuis plusieurs années, mais ne quitte pas pour autant le village ! Elle déménage dans le logement locatif de Marie-Andrée DUMARCHER.

Le nombre de marches à monter sera divisé par 4 pour Germaine qui commençait à peiner pour rejoindre son appartement. Nous nous réjouissons qu'elle reste vivre parmi nous.

Le logement est donc vacant, le CCAS sous la conduite de Claude TENDIL, 3ème adjointe, examinera toutes les candidatures reçues pour attribuer ce logement conventionné à loyer modéré.



Salle des fêtes

Nous avons accueilli, à la salle des fêtes pendant 4 mois, chaque lundi en fin d'après-midi, un groupe de personnes pratiquant le « qi qong » (gymnastique chinoise). En effet, le groupe participant à cette activité, organisée par le foyer rural de Lussas, se retrouvait sans local pendant la durée de travaux dans les locaux de la Commune de Lussas.

Là aussi, faire preuve de solidarité territoriale entre communes de la CDC nous paraissait important.

Le foyer rural a donné une subvention à notre Commune, pour le chauffage de la salle.

Nos amis les bêtes....repetita !

Nos animaux domestiques sont d'extraordinaires animaux de compagnie... nous avons beau vivre à la campagne, cela n'exclut pas le respect d'autrui...

Pourquoi faut-il toujours**répéter les choses qui devraient aller de soi ?**

C'est le non respect de règles élémentaires qui ont conduit le législateur à les codifier et qui donne au Maire le pouvoir de police pour les faire respecter...

Il n'est pas admissible d'être importun voire agressé, et même mordu par des chiens que leur maître laisse en liberté. De même il n'est pas acceptable que les chiens se « promènent » sur des propriétés privées, chapardent voire détruisent du gibier.

Je rappelle que les chiens doivent être tenus en laisse sur le domaine public, ils ne peuvent être en liberté que sous contrôle réel de leur maître ou dans des espaces clos.

De même, avec l'arrivée du printemps, les propriétaires de chats doivent contrôler vigoureusement les portées de chatons afin d'éviter une prolifération gênante pour les habitants et nuisible pour les autres congénères.

Sans oublier les déjections sur la voie publique et dans les jardins qui se révèlent peu agréables pour tous.

Je dois vous avouer ma lassitude face à l'**individualisme** et au **manque de civisme**, qui à terme, **m'obligeront** à prendre des mesures pour la paix et la tranquillité du plus grand nombre. Cela ne m'agréerait pas d'être obligée de jouer à la policière municipale, je n'ai pas spontanément l'âme à jouer ce rôle, je préfère les relations humaines positives

plutôt que répressives et m'investir dans des dossiers plus intéressants pour notre village !

Merci de faire un effort et de respecter ces consignes élémentaires.

Stationnement

L'arrêté d'interdiction de stationnement, rue principale, au hameau des Salelles a fait « parler dans nos chaumières » !

Là encore, si chacune et chacun veillait à ne pas gêner la circulation en stationnant son véhicule, je n'aurais pas été dans

l'obligation de prendre cet arrêté de police. Depuis des années, le car de transports scolaires s'arrête au cœur du hameau. Depuis la rentrée 2014, il n'y a pas une semaine sans que le car ait des difficultés pour suivre son itinéraire, générant des manœuvres potentiellement dangereuses, liées aux stationnements gênants. Le chauffeur en a fait part à son employeur... qui lui-même a informé le Conseil général... qui envisage de supprimer cet arrêt... si les choses ne rentrent pas dans l'ordre.

Mais, enfin... il s'agit des enfants du village... de nos enfants !!!

Il s'agit aussi de la sécurité des habitants, car en cas d'urgence, il faut que les véhicules de secours puissent passer rapidement et sans encombre, sans parler des camions de livraison divers.

Une réunion, avec l'ensemble des services concernés, a été organisée pour examiner cette situation. Nous allons devoir modifier l'arrêt du car.

Le nombre d'habitants, d'enfants a augmenté, de fait il y a plus de véhicules et le car scolaire est plus important en capacité qu'auparavant, la municipalité recherche des solutions, qui ne sont pas simples à mettre en œuvre pour diverses raisons (terrains privés, classement au PLU, travaux onéreux...), nous allons améliorer l'aménagement du parking près de la station d'épuration. Tout comme les habitants du bourg centre, qui garent leurs véhicules (parfois 2 à 3 par famille) à distance de leur domicile, les habitants du hameau feront un peu de marche à pieds, ce qui est bon pour la santé et qui permet à certains de proposer un stationnement payant sur leur propriété... il fallait y penser !

Ceci étant dit, je vous rappelle qu'en cas de problème, la responsabilité du Maire peut être engagée, il est clair que je ne veux en aucun cas assumer les conséquences, là encore, d'attitude individualiste et incivique ! Les panneaux sont désormais posés, la gendarmerie pourra, donc, intervenir.

Enfin, nous envisageons de créer une place de stationnement réservée « handicapés » au cœur du hameau.

Véronique LOUIS

COORDONNÉES DE LA MAIRIE ET JOURS D'OUVERTURE

LUNDI et JEUDI de 14h à 17h - 04 75 94 71 41 - ma-stmib@inforoutes-ardeche.fr

ETAT CIVIL, DEPARTS ET ARRIVEES

Décès

Cet hiver 2014 – 2015 n'est pas encore achevé mais d'ores et déjà nous le trouvons bien triste de nous avoir privés de plusieurs de nos personnes âgées, en effet :

Madame Marcelle BRIAND est décédée le 15 novembre 2014 à St Médard-en-Jalles (33). Elle était l'épouse de Gaston BRIAND, né au village, et la tante de Danielle dont l'habitation, au bourg centre, est mitoyenne de leur résidence secondaire. Un article était consacré à Marcelle et Gaston, dans la rubrique « les gens d'ici » dans la Feuille d'avril 2013.

Madame Claudie POULAIN est décédée le 4 décembre 2014 à l'EHPAD « Les Terrasses de l'Ibie » à Villeneuve de Berg, où elle résidait avec son mari « Paulo », dont l'état de santé s'était dégradé les obligeant à vendre leur maison aux Salelles, ce qu'elle regrettait avec beaucoup de tristesse. Elle repose au cimetière du village.

Monsieur Louis CHAMBON est décédé à l'hôpital d'Aubenas de 13 décembre 2014. Il était notre doyen d'âge. Originaire de Barnas, il était venu s'installer, depuis quelques années, dans la maison de famille de son épouse Marie –Thérèse, née LASCOMBE. Il aimait venir profiter du soleil sur la place de l'église, regarder jardiner son épouse et leur fille Monique, ou encore retrouver les anciens sur le banc près du panneau d'affichage. Il repose au cimetière du village.

Monsieur Roland FOREST est décédé le 23 décembre 2014 à Lyon. Avec son épouse, ils étaient les plus anciens propriétaires de résidence secondaire au hameau des Salelles, leurs enfants et petits-enfants restent fidèles au village où ils continuent de venir régulièrement.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles.

Arrivées au village

Monsieur Samuel BOULAY, installé en location au « Mas de Labégude » au hameau des Salelles, reprend l'exploitation viticole de la famille TENDIL, dont les vignes étaient, jusque-là, cultivées par Gilles Azzoni.

Nous leur souhaitons la bienvenue chez nous !

Départs du village

Marinette BLACHERE est partie passer l'hiver dans un foyer logement près de Lyon et près de sa fille Christine, elle pense bien revenir aux beaux jours dans sa maison au quartier « Les Barbus ».

Michel et Monique GRIFFAY sont partis s'installer à Lagorce. Ils restent néanmoins, un peu parmi nous, par le biais de la location de leurs gîtes au hameau des Salelles.

Selon l'INSEE, au 1er janvier 2015, nous sommes désormais, 237 habitants.

LES ASSOCIATIONS



Club de l'Amitié

L'hiver s'écoule, le printemps va s'éveiller bientôt ; mais l'automne le sera pour le Club de l'Amitié.

La prochaine « Feuille » vous apportera de nouvelles informations à ce propos.

En attendant les « anciens » du Club vous souhaitent bon printemps et bon été.



A.C.C.A.

La saison de chasse 2014/2015 terminée, se profile la saison à venir avec l'aménagement des drailles et des chemins, utilisés par les chasseurs mais aussi par les promeneurs et randonneurs.

Le 21 mars 2015 comme chaque année la majorité des sociétaires va participer à cette journée, qui se clôturera par un repas en commun. L'assemblée générale se tiendra comme chaque année en juin à une date à fixer.

2014 fut une très bonne année pour le BIB, toutes les catégories ayant réalisé d'excellents résultats avec, notamment, Ayrton ARSAC, champion d'Ardèche junior, la première place en championnat des clubs de l'équipe masculine et donc l'accès en première division, la seconde place en championnat de l'équipe féminine, Axel AUDIGIER, double finaliste des championnats d'Ardèche benjamin. Ainsi c'est avec confiance et détermination que nous abordons la saison 2015, l'objectif étant de faire mieux que la précédente, sacré défi en perspective.



Collectif local « stop aux gaz et huile de schiste »

La projection du film « No gazaran », le 22 novembre 2014 à la salle des fêtes, a permis à celles et ceux qui ne l'avaient encore vu de découvrir ce film relatant de notre combat. Il est disponible en DVD gratuitement (voir avec Germaine). Les pétroliers ne désarment pas ! Mouvoil vient de demander la prolongation du permis d'ALES. Quatre communes ardéchoises sont concernées et appellent à soutenir et signer la pétition à l'adresse de la Ministre de l'environnement pour lui demander de ne pas accéder à cette sollicitation. Vous pouvez trouver cette pétition sur le site du collectif « stop aux gaz de schiste 07 » ou en Mairie.

Accueil Ybie

Au démarrage de la saison touristique 2015, l'association « Accueil Ybie » souhaite mettre un focus sur son activité et permettre ainsi à de nouveaux partenaires et hébergeurs de la rejoindre :

L'association « Accueil ybie » regroupe des acteurs locaux du tourisme, des hébergeurs et des producteurs de la Vallée de l'Ybie afin de promouvoir l'accueil et le tourisme dans cette belle petite vallée.

L'Association propose des hébergements (déjà 35 gîtes et 14 chambres d'hôtes adhérents) dans un large panel de prix et d'offres afin de correspondre à toutes les recherches.

Mais l'association souhaite aussi mettre en relation ses vacanciers avec ses partenaires locaux : c'est pourquoi elle met en place une « carte PASS » à partir de cette saison 2015 : son but est d'inciter les vacanciers séjournant dans les hébergements adhérents à ACCUEIL IBIE à utiliser les services de ses partenaires, avec des avantages et des réductions à la clé !

Quelques chiffres évocateurs :

- Pendant l'année 2014, l'association a généré environ 4000 visiteurs, accueillis dans la vallée.
- Le site de l'association www.giteybie.com a reçu 1500 visiteurs par mois durant chacun des deux mois de la très haute saison, entre 800 et 1000 visiteurs par mois en moyenne saison, et pas moins de 600 visiteurs par mois pendant la basse saison.

Alors n'hésitez pas à nous rejoindre en adhérant à ACCUEIL IBIE, que vous soyez hébergeur, producteur, artisan, ou si vous proposez une activité dans le domaine du tourisme ! Plus il y aura d'adhérents, plus nous pourrons mutualiser nos moyens, dans l'intérêt d'un tourisme à échelle locale et pour la valorisation de la vallée de l'Ybie !

Notre prochaine AG aura lieu le samedi 28 mars 2015.



Comité des fêtes

Le Comité des Fêtes prépare son programme de l'année.

Le dimanche 4 janvier 2015, en ouverture de la traditionnelle galette des rois, le comité des fêtes s'est réuni pour son assemblée générale. Les membres du conseil d'administration étant élus pour deux ans, il n'y avait, cette année, qu'un seul siège à renouveler. La présidente a salué, lors de son intervention, une activité soutenue et une situation financière saine avant de se projeter sur 2015, année qui s'annonce particulièrement chargée. En effet, douze manifestations sont au programme dont voici le calendrier pour le premier semestre :

- 21 février à 19H : Repas à thème à la Salle des fêtes.
- 8 mars à 12H : Repas des aînés au Bistrot de pays.
- 12 avril à 15H30 : Chasse aux œufs de Pâques dans le Village.
- 24 mai toute la journée : « Ybie' Cyclette » dans tout le Village.
- 28 juin toute la journée : Fête du Pain aux Salelles.
- 8 juillet à 21H30 : Cinéma sous les étoiles sur le Pré communal.

Soulignons que les trois principales manifestations, l'Ybicyclette, la fête du pain et la fête du 15 août, mobilisent une centaine de bénévoles. Plusieurs journées ont déjà rassemblé les volontaires pour commencer le débroussaillage des chemins retenus pour les itinéraires de l'Ybie' cyclette et des groupes de travail se réunissent régulièrement pour préparer l'organisation des fêtes du pain et du 15 août. Toutes les personnes intéressées sont cordialement invitées à se joindre à ces actions. Contacter la Présidente, Danièle Briand : 04 75 94 83 19.